



**Conseil d'administration  
Séance du 6 décembre 2013**

**Délibération n°26-2013  
Création de postes/Modification du tableau des effectifs de  
l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu la délibération n° C-10-05-10 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Caen la mer du 26 novembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 2010/284 Conseil municipal de Cherbourg-Octeville du 16 décembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 10-115 du Conseil régional de Basse-Normandie du 17 décembre 2010 ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;
- Vu l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Au titre de l'année 2014, il est proposé au Conseil d'administration de procéder à la création de deux postes :

- Un poste de chargé(é) de la communication et de l'action culturelle (catégorie B) en remplacement de Madame Catherine MARZIN qui a souhaité mettre fin à sa mise à disposition pour réintégrer la Communauté d'agglomération Caen la mer et rejoindre l'équipe de la BMVR de Caen. Cette volonté de mobilité fait suite à sa réussite au concours d'Attaché territorial et à la vacance d'un poste au sein de la Communauté d'agglomération Caen la mer.

- Un poste de responsable des Etudes et de la Recherche (catégorie A) en remplacement de Monsieur Edouard BOUTET (catégorie B) qui a également souhaité mettre un terme à sa mise à disposition pour réintégrer la Communauté d'agglomération Caen la mer et faire évoluer sa carrière dans un autre cadre administratif. Dans l'organigramme de l'établissement, l'évolution de cette fonction administrative (de catégorie B vers catégorie A) est par ailleurs devenue inévitable dans la mesure où la charge du responsable des Etudes et de la Recherche intègre désormais la nouvelle politique des stages imposée par les textes ministériels.

Ces agents étant mis à disposition de l'établissement par la Communauté d'agglomération Caen la mer qui fermera les postes.

**DELIBERATION :**

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

**Décide** d'intégrer ces créations de poste au tableau des effectifs de l'école supérieure d'arts & média de Caen/Cherbourg au 1er janvier 2014.

**Adopte** le tableau des effectifs ainsi établi au 1er janvier 2014 et annexé à la présente délibération.

**Autorise** le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président,

école  
supérieure  
d'arts &  
médias  
de Caen/  
Cherbourg



Nombre de membres en exercice : 26  
Présents : 15  
Votants : 15  
Adoptée à l'unanimité

PREFECTURE DU CALVADOS

11 DEC. 2013

COURRIER

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- La transmission en préfecture le
- La publication le

11 DEC. 2013

Fait à Caen, le

Le Président







